



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5868^e séance

Mercredi 16 avril 2008, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Dlamini-Zuma/M. Kumalo	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique	M. Chevalier
	Burkina Faso	M. Bassole
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Wirajuda
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 8 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/229)

Rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme cela a été indiqué ce matin, qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont les déclarations sont longues sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée dans la salle.

J'invite à présent S. E. M. Ahmed Ouyahia, ancien Premier Ministre et représentant personnel du Président de l'Algérie, à prendre la parole.

M. Ouyahia (Algérie) : M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, m'a chargé de dire au Conseil de sécurité son profond regret de ne pouvoir être personnellement présent à cette importante réunion, du fait de son agenda national particulièrement chargé, et de faire part également au Conseil de ses meilleurs vœux pour le succès de cette rencontre entre l'Union africaine et les Nations Unies. Il m'a également fait l'honneur de faire part de son message à cette occasion, qui se lit comme suit :

« Je souhaite tout d'abord remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser une séance de haut niveau du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée au renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, plus particulièrement l'Union africaine, à travers son Conseil de paix et de sécurité. Il est en effet devenu urgent d'améliorer les capacités et de renforcer l'action des organisations régionales, et notamment celles de l'Union africaine, dans le domaine crucial du maintien de la paix et de la sécurité.

Pour le continent africain, la recherche de la paix et de la sécurité et leur préservation représentent un défi aussi important que celui de la problématique du développement. À cet égard, nous notons avec satisfaction la diminution, au cours des dernières années, du nombre de conflits et de situations de crise sur le continent ainsi que les progrès incontestables réalisés en Sierra Leone, au Libéria, au Burundi, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Cette tendance devrait s'intensifier et s'élargir grâce à l'engagement collectif de l'Afrique au service de

la paix, incarné par l'action du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Elle devrait également être encouragée et solidement accompagnée par toute la communauté internationale.

Au dixième sommet de l'Union africaine, en janvier 2008, à Addis-Abeba, le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance d'un resserrement des liens de coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et il a fait valoir qu'il était essentiel de renforcer ce partenariat, afin de surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité sur le continent. Je me félicite de la qualité de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et des succès enregistrés dans ce domaine.

C'est dans le cadre de cette coopération que s'est réalisé, à la fin de l'année écoulée, le transfert de l'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. C'est là un développement majeur fondé sur un équilibre dynamique entre des considérations politiques impérieuses et des exigences opérationnelles et logistiques incontournables. D'un autre côté, l'ONU a apporté son appui à des pays africains, tels que le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée Bissau, concernés par les programmes de la Commission de consolidation de la paix, et deux d'entre eux ont bénéficié en janvier 2007 du Fonds pour la consolidation de la paix, dont l'enveloppe budgétaire allouée n'a malheureusement pas été entièrement débloquée.

Au regard des questions de paix et de sécurité, la situation en Afrique a été caractérisée par des contextes de sortie de crise et par la persistance de conflits que nous espérons voir résolus par la mobilisation des Africains d'abord et celle de la communauté internationale ensuite. C'est le cas du Sahara Occidental, où la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental est déployée depuis plus de 15 ans. C'est aussi le cas de la Somalie, où la Mission de l'Union africaine ne peut manifestement pas parvenir à réunir les conditions nécessaires au redressement de la situation dans ses dimensions sécuritaire, politique et humanitaire.

La mise en œuvre d'une architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi qu'un Conseil de paix et de sécurité et un Groupe des Sages, marque la volonté de l'Afrique de se prendre en charge et d'inscrire son action de manière à favoriser des solutions politiques intégrant les valeurs de la conciliation et de la réconciliation et assurant la viabilité des compromis réalisés.

J'espère que cette séance de haut niveau du Conseil de sécurité constituera un pas décisif dans le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, coopération qui, fondée sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, donnerait naissance à des modes opératoires novateurs. À cet égard, nous ferons véritablement œuvre utile en adoptant une interprétation plus ambitieuse du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui est le fondement juridique des opérations de maintien de la paix menées par les organisations régionales. Une telle interprétation pourrait prendre en compte les données locales et favoriser des réactions appropriées aux contextes et aux spécificités concernées, avec une claire perception des responsabilités différenciées et des complémentarités en présence.

Il importe, en effet, que le potentiel non encore exploité en termes notamment de synergie, d'interaction et de coordination que recèle la coopération entre le Conseil de sécurité et des organisations régionales et sous-régionales puisse se réaliser pleinement. Il ne fait pas de doute à ce sujet qu'une synthèse réussie des efforts consentis aux plans régional et sous-régional et de l'action de la communauté internationale permettra la mobilisation de toutes les énergies si indispensables pour atteindre les objectifs servant la cause de la paix.

À ce titre, dès qu'elle a obtenu l'approbation par le Conseil de sécurité, une opération de maintien de la paix sur le continent africain devrait bénéficier d'un traitement identique à celui réservé aux opérations menées par l'ONU, en particulier en ce qui concerne la prise en charge et la disponibilité d'un financement adéquat et régulier. Le moment est

venu d'institutionnaliser le financement et de dépasser le caractère ponctuel de certains apports financiers qui rend difficile leur planification et leur gestion.

Pour dépasser définitivement ces incertitudes, il convient d'envisager des mécanismes de financement plus prévisibles et mieux coordonnés. À cet égard, la voie identifiée en janvier 2007 par les chefs d'État de l'Union africaine, consistant à organiser des missions dirigées par l'Union africaine, menées en accord avec le Conseil de sécurité et financées par des contributions évaluées par les États Membres de l'ONU dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, devrait être retenue et mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles. Cette orientation permettrait de régler durablement les contraintes majeures de financement auxquelles l'Afrique fait face. Cette solution contribuerait à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Elle confirmerait l'autorité et la crédibilité du Conseil de sécurité dans sa supervision des initiatives régionales qui, dès lors, seraient conduites dans la clarté des objectifs, l'efficacité des moyens et la certitude d'une rentabilité optimale, à la satisfaction de la communauté internationale dans son ensemble. »

Ayant terminé la lecture du message du Président Bouteflika, je voudrais ajouter très brièvement deux remarques au nom de la délégation algérienne.

Premièrement, nous appuyons la déclaration faite par le Président de la République-Unie de Tanzanie, Président en exercice de l'Union africaine, et adhérons aux propositions qu'il a exposées au nom de l'Afrique.

Deuxièmement, l'Algérie tient à saluer les efforts personnels du Président Mbeki pour la tenue de la présente séance et pour l'élaboration du projet de résolution soumis au Conseil de sécurité. Un tel engagement de sa part est digne de l'Afrique du Sud, son pays. Cet engagement honore l'Afrique et la sert. Au nom de son frère, le Président Bouteflika, je le remercie vivement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{me} Laure Olga Gondjout, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon.

M^{me} Gondjout (Gabon) : Je voudrais au nom du Président de la République gabonaise, S. E. M. El Hadj Omar Bongo Ondimba, que j'ai l'honneur de représenter ici, vous dire combien ma délégation et moi-même sommes heureux de voir le Président Mbeki présider cette réunion de haut niveau sur le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme le Conseil le sait, le Président de la République gabonaise porte un intérêt tout particulier aux questions liées à la paix et à la sécurité internationales, notamment en Afrique. Il soutient donc pleinement l'initiative que la République sud-africaine a prise d'organiser la présente réunion dont le but est d'examiner la problématique du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi, restera-t-il solidaire des recommandations qui en résulteront.

Le rapport du Secrétaire général (S/2008/186) sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous propose des pistes intéressantes de réflexion sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Bien qu'il faille se réjouir aujourd'hui des évolutions enregistrées au cours de ces dernières années dans ce domaine, notamment en Afrique, force est de reconnaître que beaucoup reste à faire pour donner à cette coopération un contenu plus concret. En contribuant de manière constante et significative aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux siennes propres, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'Afrique a donné la preuve de sa volonté et de sa capacité à se mobiliser pour le règlement des crises et des conflits qui constituent une menace à la sécurité collective. C'est le cas de la Mission africaine de maintien de la paix au Burundi, de celle de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et, récemment, celle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

En Afrique centrale, le Président de la République gabonaise, en concertation avec ses pairs de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), contribue à la recherche de solutions aux crises en cours au sein de

cette sous-région. En sa qualité de Président du Comité ad hoc sur la situation en République centrafricaine, il encourage la concertation et le dialogue inclusif pour parvenir à la stabilisation politique et économique du pays.

Le Président de la République gabonaise a également pris une part active au déploiement de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC). Il en est de même du Tchad, où le Gabon s'emploie à faciliter le dialogue inclusif entre les différents acteurs.

Le Gabon figure également parmi les membres du Groupe de contact chargé du suivi de l'Accord de Dakar, signé le 13 mars 2008 entre le Tchad et le Soudan à l'initiative du Président Abdoulaye Wade du Sénégal, dont la première réunion des ministres des affaires étrangères s'est tenue à Libreville, le 10 avril 2008. Une autre réunion de ce groupe de contact, au niveau des experts en matière de défense, de sécurité et de renseignement, se tiendra à Tripoli (Libye) à la fin de ce mois, pour étudier et planifier la mise en place rapide, avec le soutien des Nations Unies et de l'Union européenne, d'une force chargée de surveiller la frontière entre le Tchad et le Soudan.

Toutes ces initiatives africaines se heurtent hélas à l'insuffisance de ressources notamment dans le domaine du financement, du renforcement des capacités humaines et institutionnelles et de la consolidation de la paix. Dès lors, mon pays soutient la proposition du Secrétaire général de créer très prochainement un groupe d'experts éminents pour approfondir la réflexion sur le financement prévisible et stable des opérations de maintien de la paix initiées par les organisations régionales.

Le renforcement des capacités dans le domaine de la diplomatie préventive est un autre sujet de préoccupation sur lequel s'appesantit du reste la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité du 14 septembre 2005. Dans cette perspective, l'envoi de missions conjointes de médiation et de bons offices pourrait aider à désamorcer les crises et conflits en gestation.

Sur un tout autre registre, le Gabon voudrait lancer un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle assiste les pays en développement en proie à la hausse des prix des denrées alimentaires dont les conséquences pourraient engendrer des troubles socioéconomiques susceptibles de dégénérer en crise durable.

Je formule le vœu que la résolution qui sera adoptée au terme de ce débat du Conseil de sécurité de l'ONU viendra renforcer le cadre de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Zainab Hawa Bangura, Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone.

M^{me} Bangura (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à transmettre les remerciements de S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, pour l'invitation qui lui a été faite de participer au présent débat. Tout en félicitant également le Président Thabo Mbeki d'avoir pris cette initiative louable, je voudrais dire à quel point le Président Koroma regrette de ne pas pouvoir être parmi nous pour apporter sa contribution à cette question si importante, en raison de problèmes urgents dans le pays.

Je remercie également le Secrétaire général de l'ONU pour le rapport complet qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur la question (S/2008/186) et pour les recommandations qui y figurent.

Nous sommes certains que le Président Mbeki usera de ses talents et de ses capacités exceptionnels, alliés à sa grande expérience, pour mener à bien la présente séance.

Le partenariat et la coopération présentent l'occasion de puiser dans les avantages comparatifs de l'ONU et des acteurs régionaux, l'Union africaine en particulier, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est essentiel de mener des efforts concertés de gestion, de règlement et de prévention des conflits pour sauvegarder la paix, la sécurité et la prospérité internationales.

Ayant connu une longue guerre et étant encore aux prises avec les conséquences de cette menace, la Sierra Leone est un témoignage vivant de l'importance critique d'une approche régionale en matière de prévention et de règlement des conflits. La décision historique prise par le Conseil de sécurité dans la résolution 1181 (1998) reconnaissant la contribution importante apportée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'appui des efforts du Gouvernement sierra-léonais pour

rétablir une administration effective et le processus démocratique et engager la réconciliation nationale, la reconstruction et le relèvement, montre clairement l'importance cruciale de ces partenariats.

L'Afrique, où se trouvent les deux tiers des pays les plus pauvres du monde, a connu un grand nombre de conflits civils qui ont provoqué la pauvreté extrême et l'exclusion socioéconomique. Les efforts entrepris par l'Union africaine et par des organisations sous-régionales telles que la CEDEAO pour mettre en place des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, notamment dans des situations de crise au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et dans la région du Darfour (Soudan), sont la preuve manifeste de la détermination et de la volonté du continent d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent.

Malgré certaines tendances positives et les progrès obtenus dans l'installation d'une paix pérenne en Afrique, il reste encore à affermir les bases du développement durable sur l'ensemble du continent. Les efforts engagés dans ce sens ne pourront être couronnés de succès que s'ils s'accompagnent de la coopération et de l'appui de la communauté internationale, sur la base du respect mutuel et de la confiance réciproque. D'où la nécessité urgente d'intensifier et d'harmoniser l'action nationale, régionale et internationale afin de mettre en valeur les capacités humaines et institutionnelles de l'Afrique, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit.

Il est plus qu'impératif d'aider ces pays à se relever. Cela suppose de consolider la paix et de recourir à la diplomatie préventive. Nous ne connaissons que trop bien les problèmes auxquels les pays doivent faire face au lendemain d'un conflit, après avoir vécu plusieurs années de guerre civile. Fragilisés et pliant sous le poids de la pauvreté, ils ne sont généralement pas aptes à exécuter la tâche herculéenne de la reconstruction, suite à plusieurs années de ravages. Les aider à panser les blessures de la guerre constitue en soi un antidote susceptible de les stabiliser et de les empêcher de reprendre le chemin périlleux qui conduit à la reprise du conflit.

Voilà pourquoi nous nous félicitons et nous réjouissons vivement des efforts et de l'intervention de la Commission de consolidation de la paix dans des pays comme le nôtre, qui ont du mal à se relever au sortir d'un conflit. Nous avons bon espoir de voir la

collaboration se resserrer entre la Commission de consolidation de la paix et le Comité permanent interministériel de l'Union africaine grâce à des échanges réguliers et au renforcement de la coordination. Le volume, immense, des ressources que nécessitent une intervention et le déploiement d'une opération de maintien de la paix pourrait être réduit de façon notable si nous investissons massivement dans la diplomatie préventive en nous attaquant en amont aux causes profondes des conflits. Un point à temps en vaut cent.

Pour atteindre cet objectif, le système des Nations Unies doit s'adapter aux évolutions et transformations que le continent est en train de subir, en particulier au niveau des structures et des programmes de l'Union africaine. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont conçu des mécanismes pour renforcer leur capacité de maintien de la paix et prendre la direction des opérations connexes sur le continent. Ces efforts exigent que l'ONU et l'Union africaine entretiennent une collaboration et une coordination étroites.

Pour terminer, je tiens à souligner que, pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, il est véritablement capital de renforcer les partenariats et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Cela implique l'application des mandats pertinents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Par conséquent, l'ONU et la communauté internationale doivent continuer d'appuyer l'Union africaine comme suit.

Premièrement, il faut reconstituer le Fonds africain pour la paix et veiller à ce que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine disposent de moyens de financement flexibles, prévisibles et durables afin de pouvoir procéder rapidement au déploiement ou à l'envoi de renforts. Deuxièmement, il faut encourager et soutenir les initiatives prises par l'Union africaine et les organisations sous-régionales en vue de prévenir et de régler les conflits ou de servir de médiateurs aux négociations, tout cela avec le concours de l'ONU. Troisièmement, il faut renforcer la coopération avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en appuyant ses programmes de manière cohérente, grâce à la mobilisation de ressources internes et externes. Quatrièmement, il faut soutenir les efforts individuels et collectifs des pays africains afin d'accroître

durablement la productivité agricole et, ainsi, de garantir la sécurité alimentaire dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD. Enfin, il conviendrait d'élaborer un programme de consolidation de la paix après le conflit bien structuré et multipartite qui définisse et coordonne les rôles de chaque partenaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des finances du Swaziland, S. E. M. Majozi Sithole, à prendre la parole.

M. Sithole (Swaziland) (*parle en anglais*) : D'emblée, je félicite à mon tour l'Afrique du Sud d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. De même, Madame la Présidente, je remercie votre délégation d'avoir organisé cette séance réellement historique. Nous y sommes entièrement favorables.

La délégation du Swaziland salue le rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Ce rapport illustre l'importance de la question. Voilà quelques années que les organisations régionales jouent un rôle notable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'envergure de ce rôle découle du fait que les organisations régionales ont l'avantage, par rapport au Conseil de sécurité, de percevoir la nature des conflits qui touchent leur région, grâce à leur proximité. Même la Charte des Nations Unies reconnaît, à son Chapitre VIII, l'importance des organisations régionales.

S'il est admis que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il ne peut pas s'acquitter à lui seul de ce mandat. D'où la nécessité de renforcer et d'approfondir les relations entre l'ONU et les organisations régionales afin de véritablement préserver la paix et la sécurité internationales.

Une collaboration étroite entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine peut grandement améliorer la gestion des situations de conflit en Afrique. L'Union africaine rencontre des difficultés immenses dans ses efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Il est trop souvent arrivé que l'Union africaine doive mettre sur pied sa propre mission dans une zone de conflit en raison de l'incapacité de l'ONU à lancer

une opération de maintien de la paix. Il est aussi arrivé que, même après l'approbation d'une opération de maintien de la paix par le Conseil de sécurité, l'ONU se montre lente à la rendre opérationnelle.

La frustration de l'Union africaine tient principalement au fait qu'elle n'a pas les ressources suffisantes pour donner corps à ses initiatives. Il est donc impératif de concevoir un dispositif permettant de financer de manière prévisible, flexible et durable la planification des missions de maintien de la paix sur le long terme. À ce sujet, nous sommes favorablement à ce que le Secrétaire général propose judicieusement dans son rapport : la création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier la situation financière et de réfléchir aux moyens de financer les opérations.

Le Swaziland s'associe à la déclaration du Président de la Commission de l'Union africaine et y adhère sans réserve. Nous demandons instamment que la mission de ce groupe de haut niveau soit rapidement menée à bien. Nous pensons qu'il ne s'agira pas d'un exercice dénué d'intérêt pratique car nous parlons ici de vies humaines. De même, nous nous réjouissons des progrès accomplis en vue de rendre opérationnelle l'architecture de la paix de l'Union africaine. Nous comptons sur l'appui ininterrompu de la communauté internationale.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité de resserrer les liens entre l'ONU et l'Union africaine. Espérons que nous y parviendrons.

Enfin, je me joins aux orateurs précédents en déclarant ce qui suit. Nous devons rester attentifs aux problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés. La hausse quotidienne des prix alimentaires risque d'entraîner des problèmes et des soulèvements dans nos pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M. Dieudonné Kombo Yaya, à prendre la parole.

M. Kombo Yaya (République centrafricaine) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous transmettre les regrets de S. E. M. François Bozizé, Président de la République et Chef de l'État, qui, pour des raisons de calendrier, n'a pu participer personnellement aux présentes assises consacrées à la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il reste persuadé que, sous la présidence de votre pays, le

Conseil de sécurité renforcera davantage sa coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

L'architecture africaine dans le domaine de la prévention, la gestion et le règlement des conflits est le résultat de l'engagement de nos chefs d'État et de nos gouvernements – d'abord au niveau de l'Organisation de l'unité africaine, hier, puis au niveau de l'Union africaine aujourd'hui – de faire de la paix et de la sécurité, du reste inséparables, la priorité des priorités, étant entendu que sans la paix il n'y a pas de développement économique et social. Les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine le soulignent de manière suffisamment claire.

Nous nous félicitons de la coopération active entre nos deux organisations en matière de maintien de la paix. Les exemples abondent, il n'y a pas lieu de s'y reporter en détail. Étant donné que la plupart des orateurs qui nous ont précédés ont dressé avec beaucoup d'éloquence un catalogue exhaustif du partenariat ONU-Union africaine. Mais je voudrais insister particulièrement sur la nécessité de renforcer les capacités des organisations sous-régionales qui disposent de mécanismes de règlement des conflits, tels que le Conseil de paix et sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Ces organisations jouent, à la base, un rôle fondamental et essentiel en matière de règlement des conflits et ne devraient s'en remettre à l'Union africaine qu'en dernier ressort. Nous nous réjouissons par conséquent de la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'experts Union africaine-ONU chargé d'examiner en détail les moyens, notamment financiers, d'appuyer les opérations de maintien de la paix menées par les organisations sous-régionales.

C'est ici le lieu de transmettre au Secrétaire général, Ban Ki-moon, les félicitations du Président de mon pays pour le soutien qu'il a bien voulu accorder à la création d'un bureau régional pour la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale.

Face à cette nouvelle situation, le renforcement des capacités de l'Union africaine elle-même reste également une priorité. Comme vous le savez, Madame la Présidente, la République centrafricaine est un pays en situation d'après conflit qui essaie de se relever après deux décennies de crises récurrentes. La situation économique du pays reste d'actualité, et toute action visant à rétablir et à consolider la paix devrait prendre

en compte cet important paramètre car la misère, la pauvreté, la faim et la situation précaire de la santé des populations constituent naturellement un terrain fertile à l'instabilité.

Je voudrais saisir cette opportunité pour me réjouir des actions conjointes ONU-Union africaine par le biais du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine dans les efforts de réconciliation en République centrafricaine mais également dans les préparatifs du dialogue politique inclusif dont les travaux ont pris fin le 31 mars 2008, ouvrant ainsi la voie au dialogue proprement dit qui démarrera très prochainement.

Enfin, nous appuyons totalement le projet de résolution initié par l'Afrique du Sud, projet qui ouvre des perspectives nouvelles pour notre continent.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Chief Ojo Maduekwe, Ministre des affaires étrangères et Envoyé du Président du Nigéria.

M. Maduekwe (Nigéria) (*parle en anglais*): Au nom du Président Umaru Musa Yar'Adua, je voudrais féliciter l'Afrique du Sud pour son initiative de débattre au Conseil de sécurité de cette question cruciale. Dans le même ordre d'idées, je félicite le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport approfondi sur la question. Le rapport est pertinent, non seulement dans ses propositions d'explorer les voies de collaboration entre l'ONU et l'Union africaine (UA), mais aussi parce qu'il formule des recommandations ciblées visant à améliorer ce partenariat. Nous nous félicitons des efforts entrepris par le Secrétaire général et nous convenons avec lui que les questions qui sont en suspens sur la nature du partenariat entre l'ONU et des organisations régionales, notamment l'Union africaine, doivent être précisées.

Les problèmes que connaît l'Afrique concernent véritablement le monde entier, dans le sens où les sombres statistiques rendent plus difficile encore que ce que suggère le rythme de l'action mondiale l'accomplissement de progrès, en particulier dans le domaine du financement, en dépit des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général. Aussi le Nigéria appuie-t-il pleinement ce débat, car il nous offre l'occasion de redéfinir et d'adapter les grandes orientations de ce partenariat stratégique évolutif entre

l'UA et l'ONU. En réalité, cette relation fonctionnelle que nous voulons établir entre l'ONU et l'UA se fonde sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et sur l'Acte constitutif de l'Union africaine. Dans un village planétaire, l'on ne peut se permettre des structures peu solides; cela serait beaucoup trop risqué.

Les organisations régionales telles que l'UA peuvent, grâce à leur position unique, régler les questions relatives à la paix et à la sécurité régionales. Le Nigéria sait combien la complémentarité des partenariats dans ce domaine peut être utile. C'est notamment la raison pour laquelle nous sommes résolus à nous acquitter des engagements que nous avons contractés vis-à-vis de l'ONU, de l'UA et d'organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Nous estimons que ce débat, organisé à un moment où, en Afrique, les hostilités ont baissé en intensité, permet de redonner un élan à cette problématique, élan dont nous devrions tirer profit. De son côté, l'UA a démontré une grande volonté politique de régler pacifiquement les problèmes auxquels le continent est en proie. Il est aujourd'hui indispensable que la communauté internationale joigne le geste à la parole.

Enfin, je voudrais dire que nous en appelons à une coopération plus étroite entre l'ONU et l'UA, afin de rédiger une résolution qui ne permettra pas seulement de relever les défis d'aujourd'hui, mais également de combler nos rêves futurs d'un monde plus en paix, grâce à un partenariat encore plus étroit entre l'ONU et des organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Je suis convaincu que nous atteindrons cet objectif. Mais cette tâche ne sera pas aisée si l'ONU persiste à faire la sourde oreille au proverbe africain selon lequel on ne peut couper les cheveux d'un homme en son absence. Si le Conseil de sécurité consacre près de 60 % de son temps à discuter de questions africaines, et si l'Afrique est le seul continent qui n'est pas représenté par un membre permanent au Conseil de sécurité, comment l'ONU peut-elle inciter l'Afrique à prendre en main ses propres problèmes et à trouver ses propres solutions si elle ne règle pas ce déséquilibre?

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ronnie Shikapwasha, Ministre de l'intérieur et Envoyé spécial de la Zambie.

M. Shikapwasha (Zambie) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je voudrais féliciter l'Afrique du Sud pour sa présidence du Conseil de sécurité qui se place en une période d'importance majeure concernant les problèmes du continent africain.

En ce qui concerne la paix et la sécurité du continent, l'Afrique continue de faire face à des problèmes insolubles de paix et de sécurité dans de nombreuses parties du continent. Aussi la présidence de l'Afrique du Sud confirme-t-elle une fois encore la confiance de la communauté internationale dans le dynamisme dont elle continue de faire preuve et dans le rôle qu'elle continue de jouer dans le règlement de plusieurs conflits. Le rôle joué par l'Afrique du Sud a renforcé à bien des égards les initiatives africaines dans le règlement de certains des conflits de longue durée qui ravagent l'Afrique. À cet égard, ce débat tombe à point nommé dans nos tentatives pour trouver des solutions à ces conflits qui font rage. Cette séance se place également à un moment où la communauté internationale s'emploie à collaborer avec l'Union africaine pour trouver des solutions aux foyers de tension en Afrique. Enfin, la présidence sud-africaine vient aussi au moment où le monde cherche à faire endosser à l'Afrique une responsabilité accrue concernant les conditions de vie qui résultent des conflits.

Nous reconnaissons la primauté du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et la sécurité, mais l'évolution des conflits et leur gestion confèrent de nouvelles responsabilités au continent africain et, bien entendu, à l'Union africaine (UA). La volonté de l'Afrique de trouver des solutions à certains des conflits les plus graves a renforcé son rôle dans le règlement de ces conflits pour le compte de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité.

L'Afrique continue de pâtir d'un manque de ressources et de capacités permettant de trouver des solutions durables aux conflits ravageant le continent. Il convient donc de mettre au point et d'élaborer, de concert avec le système des Nations Unies, des mécanismes en vue d'accroître la fourniture de ressources prévisibles et durables pour appuyer les efforts que l'Afrique déploie pour trouver des solutions à ses conflits. Les efforts de l'ONU à cet égard devraient inclure le financement des opérations de maintien de la paix, notamment l'apport financier initial pour l'équipement et la logistique.

À cet égard, la Zambie appuie l'amendement apporté aux règles de l'ONU concernant les budgets des opérations de maintien de la paix en vue de financer les opérations régionales autorisées par le Conseil de sécurité. S'agissant du déploiement et de la gestion des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine, la Zambie demande que l'on envisage, à la présente séance, de financer ces opérations par des contributions obligatoires des États Membres de l'ONU. Compte tenu de l'importance des ressources pour assurer le succès des missions de l'Union africaine – et, en fait, de celles de l'ONU – nous proposons de procéder également à une analyse détaillée des dépenses consacrées actuellement aux missions de la paix.

Les ressources financières sont cruciales pour enregistrer des progrès dans les zones de conflit, mais la Zambie est favorable à des mécanismes de coopération à même d'assurer la dignité humaine se fondant sur le développement de stratégies et de politiques cohérentes destinées à protéger les civils dans les conflits armés. La Zambie appuierait donc un système d'alerte précoce à même d'anticiper les troubles sociaux, politiques et économiques provoqués par l'homme, souvent annonciateurs des conflits en Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

M. Gadio (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Président Abdoulaye Wade de la République du Sénégal, que j'ai l'honneur de représenter, féliciter chaleureusement l'Afrique du Sud et le Président Thabo Mbeki pour avoir initié, cette année encore, un débat public du Conseil de sécurité sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Je voudrais aussi féliciter et saluer les qualités de dirigeant du Président Kikwete, de la Tanzanie, l'estimé Président en exercice de l'Union africaine.

L'intérêt que l'ensemble des États Membres accorde à notre débat se justifie par la complexité des situations de conflits en Afrique et dans le reste du monde, ce qui nécessite une synergie et une interaction dynamique entre l'ONU, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les organisations régionales, qui constituent un instrument complémentaire de l'action

des Nations Unies. À cet égard, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies dégage de manière claire les modalités de la collaboration entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Sous ce rapport, il convient de se féliciter de la qualité du partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies. Ce partenariat est d'autant plus nécessaire que l'Afrique fournit près de 35 % des soldats de la paix et accueille près de la moitié des opérations de maintien de la paix, dont les plus importantes et les plus complexes. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont appelé les Nations Unies, lors du sommet qui s'est tenu en 2006, « à examiner, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, la possibilité de financer, à travers les contributions de ses États Membres, les opérations de maintien de la paix déployées par l'Union africaine ou sous son autorité, avec le consentement des Nations Unies ».

Une telle invite démontre la volonté des dirigeants africains de prendre en charge les conflits dès qu'ils éclatent en favorisant une intervention dans des délais relativement courts, là où les Nations Unies ne le peuvent pas. L'exemple du Darfour constitue à cet égard une parfaite illustration. Mais comme on l'aura tous constaté, l'Afrique ne dispose pas toujours des financements nécessaires pour faire face à un pareil fardeau, et l'Afrique ne prolonge pas toujours son engagement de façon concrète en fournissant en qualité et en quantité les forces nécessaires au succès de ses interventions. L'exemple du Darfour soulève par ailleurs la question d'une articulation raisonnable entre l'urgence d'agir pour arrêter des atrocités et le respect dû aux initiatives des organisations régionales comme l'Union africaine.

« Solution africaine aux crises africaines » est une approche noble et louable, mais qui ne devrait pas ajouter aux souffrances insoutenables des populations victimes des conflits en terre africaine. Devant l'urgence, reconnue par les Nations Unies et l'Union africaine, il faut tout de suite agir.

Au total, la délicate question des financements s'est posée lors du déploiement des trois missions africaines au Burundi, en Somalie et au Darfour, et mérite qu'on s'y penche sérieusement afin de lui trouver une solution. Toute solution devrait cependant prendre en compte aussi bien la phase de démarrage des missions que la viabilité opérationnelle à long terme.

La même préoccupation existe quant à la mise en œuvre de l'élément clef de l'Accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan que constitue la force de paix et de sécurité chargée de la surveillance de la longue frontière commune entre les deux pays frères. L'Accord de Dakar, conclu le 13 mars 2008 en présence du Secrétaire général de l'ONU et avec un fort soutien du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique et de tous les États membres de la Oummah islamique, et en présence du Président de l'Union africaine, a besoin de moyens importants logistiques et financiers pour sa pérennisation. C'est la raison pour laquelle le Sénégal soutient fortement la proposition contenue dans le paragraphe 76 du rapport du Secrétaire général de l'ONU en date du 7 avril 2008, publié sous la cote S/2008/186, portant sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix devrait également recueillir la plus haute attention, notamment en ce qui concerne le volet planification et gestion des opérations de formation du personnel civil, militaire et de police et de soutien logistique. Les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, doivent se donner les moyens d'être plus sensibles aux signes avant-coureurs de tension pouvant déboucher sur un conflit et prendre les mesures qui s'imposent, en collaboration étroite avec l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité.

Nous devons davantage faire de la diplomatie préventive et de l'anticipation stratégique, et être conséquents par rapport à un tel engagement car, aujourd'hui, le monde entier tend désespérément l'oreille et écoute le continent africain, comme par exemple sur la situation au Zimbabwe, comme avant au Kenya en situation électorale. Malheureusement, nous, Africains, leur offrons, une fois de plus, comme seule réponse un silence assourdissant et audible partout. En mettant sur pied le Groupe des Sages, l'Union africaine a compris et reconnu que les conflits, qu'ils soient dormants ou visibles, ne peuvent être réglés que par la voie politique, c'est-à-dire par la négociation, l'anticipation et les bons offices.

Je vais terminer en insistant sur la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures urgentes pour faire face à la crise humanitaire qui frappe déjà de plein fouet bon nombre d'États africains et dans le reste du monde, comme l'a montré la

brillante plaidoirie ce matin du Président de la Commission de l'Union africaine.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rosemary Museminali, Ministre des affaires étrangères du Rwanda.

M^{me} Museminali (Rwanda) (*parle en anglais*): La délégation rwandaise se félicite de l'initiative du Président Mbeki de l'Afrique du Sud visant à renforcer les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette séance n'aurait pas pu se tenir à un moment plus opportun, alors que le monde entier se souvient de plus d'un million de Rwandais qui ont perdu la vie il y a 14 ans dans des conditions qui auraient pu être évitées ou interrompues. La présente séance nous offre donc l'occasion de passer en revue les mécanismes grâce auxquels nous pouvons prévenir les conflits futurs et intervenir en Afrique et dans d'autres régions du monde avec davantage de cohérence et d'efficacité.

Ce que nous devons faire, s'est orienter nos efforts vers la création d'un mécanisme permettant d'instaurer une coordination véritable et efficace entre les deux organisations, afin qu'elles puissent rétablir la paix et la sécurité là où il en est le plus besoin, c'est-à-dire dans les zones de conflit. Les pays membres de l'Union africaine ont assumé leurs responsabilités, ils ont prouvé leur bonne foi et leur volonté de contribuer activement au maintien de la paix et de la sécurité principalement sur le continent africain, mais également dans d'autres régions du monde. Ce que nous attendons du Conseil de sécurité, qui est l'organe mandaté par la Charte des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, c'est qu'il fournisse, en temps voulu et de manière prévisible et réaliste, des ressources suffisantes pour mener de telles missions. Les carences du système de financement ont en effet rendu plus difficile d'intervenir en temps utile, ce qui tend par suite à condamner les missions à l'inefficacité.

Les pays membres de l'Union africaine sont capables de mobiliser des effectifs considérables de militaires de carrière et de personnel de police pour des opérations de maintien de la paix, mais ils sont toujours largement incapables de bien les équiper. L'ONU doit donc accepter de conserver son rôle central en matière de soutien aux forces de maintien de la paix dans les zones de conflit, en équipant de manière efficace les contingents et en leur offrant le

soutien logistique dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

Nous estimons que la présente séance nous donne la possibilité de forger un partenariat mutuel renforcé pour régler les conflits régionaux en mettant en place une équipe conjointe dont les membres viennent des deux organisations, qui serait chargée de traiter des questions pratiques qui ont par le passé freiné notre efficacité. Et nous nous félicitons que cet aspect figure dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Le Rwanda n'est pas membre du Conseil, ne vote pas et ne pourrait donc s'exprimer ainsi.

La participation accrue des organisations régionales au règlement des conflits doit être de plus en plus encouragée, compte tenu de leur proximité des zones de conflit et de leur meilleure connaissance des questions politiques et culturelles. Il est donc urgent d'institutionnaliser les relations entre l'ONU et les organisations régionales, et notamment l'Union africaine, en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix en étoffant les capacités de l'Union africaine de mener à bien des actions qui sont tout à fait réalisables, mais qu'il semble impossible d'entreprendre en l'état actuel des ressources.

Ma délégation voudrait par conséquent proposer, entre autres, les mesures suivantes, certaines ayant d'ailleurs déjà été mentionnées par d'autres délégations. Nous voudrions également appuyer toutes les propositions formulées dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Ces mesures sont notamment les suivantes.

Premièrement, les mesures en matière de paix et de sécurité prises par l'Union africaine pour régler les conflits devraient être considérées comme cruciales et elles devraient être renforcées et soutenues par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous estimons que l'ONU devrait s'employer à trouver des moyens plus prévisibles de financer les opérations de maintien de la paix. Il faudrait envisager la possibilité de mettre en place un système de financement plus fiable au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Ce mode de financement, étant plus prévisible, favorise par conséquent une meilleure planification et permet d'améliorer l'efficacité. Les méthodes actuelles de collecte de fonds doivent être revues.

Troisièmement, comme la plupart des nations africaines qui souhaitent contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne disposent pas des ressources adéquates, nous estimons que, lorsque des organisations régionales assument un rôle en matière de paix et de sécurité, l'ONU devrait immédiatement préparer des dispositifs d'appui initial ou renforcé pour faciliter le passage d'une opération régionale à une opération des Nations Unies, de manière à éviter les coûteux retards dont ont souffert certaines des missions dans la région, par exemple en Somalie et au Darfour. Imaginons un moment ce que l'ex-Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), devenue aujourd'hui l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), aurait été capable de faire si elle avait pu compter sur une plus grande mobilité, sur une meilleure logistique et sur des contingents bien payés, bien nourris et correctement soignés.

Le Rwanda se félicite de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales en fournissant des contingents militaires et de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine au Soudan, au Libéria, en Côte d'Ivoire, aux Comores et en Haïti. Nous sommes déterminés à poursuivre ces contributions aussi longtemps qu'elles seront nécessaires et aussi longtemps que nos maigres moyens financiers nous le permettront.

Nous sommes attachés à la recherche d'un partenariat qui permette effectivement de faire régner la paix, car, plus que tout autre pays, nous avons souffert du manque de paix et de sécurité et nous savons ce que l'absence de paix signifie pour un pays et une région. L'échec à régler la menace posée par les forces génocidaires, telles que les membres des ex-Forces armées rwandaises et Interahamwe, également connus sous le nom de Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), a perpétué le conflit dans la région des Grands Lacs. Ma délégation se félicite donc de la récente adoption de la résolution 1804 (2008) par le Conseil de sécurité qui a pour but de faire face à la menace posée par ces forces non seulement au Rwanda, mais également dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Tout retard dans la réponse apportée pour contrer cette menace a des conséquences négatives pour nous tous, car il permet aux éléments internationaux qui soutiennent ces forces d'accroître leurs activités de déstabilisation, comme en témoignent les actions et les conférences

internationales qui sont actuellement organisées pour nier l'existence du génocide. La négation du génocide, qui est l'étape ultime de l'application de l'idéologie génocidaire, représente une formidable menace pour la paix et la sécurité, dans la mesure où elle encourage la perpétration.

Nous devons tous prendre garde aux manœuvres politiques masquées qui visent à saper la paix et la stabilité. Ces manœuvres représentent une grave menace pour la paix et la sécurité et nous prions instamment le Conseil de sécurité et les organisations régionales de les décourager et de les combattre. Aujourd'hui, au Rwanda, nous sommes confrontés à une situation où, ironiquement, ceux qui ont mis fin au génocide de 1994 sont qualifiés de coupables par ceux qui cherchent à manipuler le système international. Ces allégations reposent sur les informations erronées fournies par les vrais coupables toujours en fuite ou par leurs sympathisants.

L'expérience douloureuse que nous avons vécue au Rwanda nous a enseigné que la paix a un prix très élevé. Il ne peut y avoir de paix sans réconciliation et sans la reconnaissance des droits et des intérêts de tous les peuples, y compris le droit des États à exister et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous avons appris que les droits d'une communauté ne peuvent être ou ne devraient être supérieurs aux droits d'une autre communauté. Nous avons également appris la valeur qu'ont le partage et la cohabitation des communautés dans la paix et le respect mutuel. La réunion conjointe d'aujourd'hui doit précisément permettre de reconnaître de telles initiatives. Elle doit renforcer les mécanismes qui contribuent à promouvoir et à consolider la paix et la stabilité durables.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que la présente séance débouchera sur un dispositif solide et clair permettant de renforcer les mécanismes d'institutionnalisation des relations entre l'ONU et les organisations régionales, et l'Union africaine en particulier, dans les domaines cruciaux du règlement des conflits et du maintien de la paix. Nous avons, une fois de plus, l'occasion de transformer les nombreux défis et possibilités qui s'offrent à nous en un destin commun de paix, de sécurité et de prospérité pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda, à prendre la parole.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*): Je voudrais tout d'abord exprimer au Président notre reconnaissance d'avoir organisé la présente séance de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique. Je suis très honoré de participer à cet événement au nom du Président de la République d'Angola, S. E. M. José Eduardo dos Santos, qui n'a pas pu se rendre à New York pour des raisons impératives.

Au nom de mon gouvernement et à titre personnel, je voudrais féliciter le Président pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité, et en particulier pour sa décision opportune et pertinente d'inscrire à son ordre du jour une question essentielle pour l'efficacité de ses travaux, à savoir la paix et la sécurité en Afrique. Je voudrais également exprimer ma gratitude au précédent Président du Conseil pour la façon constructive avec laquelle, en collaboration avec le Secrétaire général, il a contribué à l'organisation de la présente séance importante de haut niveau, qui a lieu à un moment où tant l'ONU que l'Union africaine sont confrontées à des problèmes multiples et complexes liés à la paix et au développement sur le continent africain.

À l'occasion de la séance de 2007 du Conseil de sécurité sur le même sujet, tenue sous la présidence française (5749^e séance), le Conseil a reconnu notamment le rôle fondamental que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et le règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions 1625 (2005) et 1631 (2005) du Conseil, auxquelles nous pouvons ajouter la déclaration présidentielle 2005/39. Le Conseil a réaffirmé l'importance des paragraphes pertinents du Document final du Sommet de 2005, la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, sur la nécessité d'assurer l'aide au développement pour l'Afrique et de renforcer les capacités opérationnelles de l'Union africaine pour les opérations de maintien de la paix pendant une période de 10 ans.

L'Afrique est consciente que les conflits sur le continent ont pour cause principale les circonstances engendrées par la complexité de ses phénomènes ethniques et linguistiques. Cependant, ils sont d'autre part fondamentalement liés au sous-développement, conséquence de l'héritage indéniable d'une longue période de colonisation, qui a marqué de façon tragique le cours de son histoire. C'est dans ce contexte que l'Union africaine, en collaboration avec les

communautés économiques sous-régionales, a résolument entrepris de mettre en place ses structures et mécanismes de paix et de sécurité, à savoir la Force africaine d'intervention, le système d'alerte rapide, le Groupe des Sages et le Fonds spécial pour la paix et la sécurité.

Nous comprenons que, pour que l'ONU et l'Union africaine soient en mesure de vaincre les obstacles qui minent l'efficacité de la coopération nécessaire dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, il est indispensable de considérer les questions de paix et de sécurité de façon intégrée, sans les dissocier des problèmes de développement. La convergence de ces éléments est fondamentale pour le succès des opérations de maintien de la paix. C'est l'une des leçons que nous avons apprises en observant et analysant certains processus de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction économique, alors que nous assumions la présidence de la Commission de consolidation de la paix dont nous avons été le premier Président, en 2006 et 2007.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la paix et le développement social sont des éléments interdépendants qui se complètent mutuellement. Après être parvenue à instaurer la paix, la République d'Angola a déployé des efforts énormes pour créer les conditions matérielles et subjectives nécessaires à sa reconstruction, dans le but d'assurer le développement durable. Les résultats obtenus par mon gouvernement ont mérité la reconnaissance de la société angolaise tout entière et de la communauté internationale, étant donné que l'on peut déjà constater des réalisations tangibles en matière de relèvement des infrastructures économiques et sociales détruites pendant la guerre et de construction de nouvelles infrastructures. À en juger par notre croissance économique, supérieure à 19 %, qui devrait se poursuivre, nos perspectives sont franchement encourageantes.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement angolais a élaboré et met en œuvre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, pour atteindre les indicateurs de développement humain définis dans la Déclaration du Millénaire. Notre expérience a montré que dans le contexte africain, la consolidation de la paix est facilitée par la combinaison de divers facteurs, tels que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente de réconciliation nationale, la mise en œuvre de réformes économiques visant à promouvoir largement les initiatives parmi les citoyens

du pays et les ressortissants étrangers, le renforcement constant de l'autorité de l'État, qui est une condition indispensable à la consolidation des institutions démocratiques, ainsi que le respect et la sauvegarde des droits de l'homme, qui est un élément indissociable de la paix, de la démocratie et du développement, entre autres.

En effet, sous la conduite compétente du Président de la République, José Eduardo dos Santos, l'Angola élimine les obstacles au bien-être de sa population. Aujourd'hui, six ans seulement après la fin du conflit interne qui a déchiré le pays pendant plusieurs décennies, la paix et la réconciliation nationale sont consolidées, et avec elles la démocratie, dont la consécration sera renforcée avec l'organisation, pour la deuxième fois dans l'histoire de l'Angola, d'élections législatives et présidentielles, prévues pour 2008 et 2009, respectivement.

C'est pourquoi la République d'Angola réaffirme son ferme engagement à travailler dans l'abnégation et l'altruisme au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et des organisations sous-régionales dont elle est membre, afin de contribuer à trouver des solutions pacifiques aux conflits qui persistent toujours dans certains pays de notre continent. À cet effet, mon gouvernement considère que la coopération entre l'Union africaine et l'ONU est extrêmement importante.

Je voudrais déclarer que ma délégation donnera son appui au texte délibératif qui se dégagera de notre débat.

La Présidente (*parle en anglais*): J'invite maintenant le Vice-Ministre des affaires étrangères et Envoyé spécial du Président de l'Égypte, M. Ibrahim Ali Hassan, à prendre la parole.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord transmettre les salutations de S. E. le Président Mohamed Hosni Moubarak et ses vœux de succès pour le présent sommet. Nous tenons également à remercier S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, d'avoir pris l'initiative constructive de convoquer cette importante séance de haut niveau en vue d'examiner l'une des questions les plus cruciales pour l'Afrique et le monde.

Je suis convaincu que nous sommes tous d'accord sur la place hautement prioritaire que la question de la paix et de la sécurité occupe dans la liste des préoccupations internationales et l'ordre du jour en

faveur d'une action africaine collective. Ce point a été clairement reflété dans l'élaboration de l'Acte constitutif de l'Union africaine en 2001 et, avant cela, dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en 1963. La question de la paix et de la sécurité sur le continent africain occupe également une place prépondérante dans le document du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui, considérant qu'il s'agissait là d'une condition préalable à la réalisation d'un développement global du continent, a souligné la corrélation solide entre la promotion de la paix et de la sécurité, d'une part, et la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, d'autre part.

Dans ce contexte, l'Union africaine a vivement souhaité mettre en place des institutions et des mécanismes capables de faire face sérieusement et effectivement aux situations de conflit en Afrique. Les efforts entrepris ne se sont pas limités à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui joue un rôle crucial dans la promotion de la sécurité et de la stabilité et dans le règlement des différends sur le continent. Ils ont également porté sur la mise en place d'une force africaine d'intervention, du Groupe des Sages, d'un Fonds pour la paix et d'un système d'alerte rapide continental, ainsi que d'un cadre politique global pour la reconstruction et le relèvement des pays qui sortent d'un conflit. Ceci a permis à l'Union africaine de prendre des mesures rapides et efficaces pour circonscrire les conflits en cours et éviter que d'autres n'éclatent. En conséquence, de nombreux conflits ont été réglés ces dernières années, et leur nombre est passé de 12 au début du siècle à un nombre limité de conflits auxquels on s'efforce de trouver des solutions pacifiques.

L'initiative du NEPAD a été lancée en même temps que la création du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'objectif était de consolider les bases d'une bonne gouvernance économique et politique, de répondre aux aspirations des peuples du continent à un avenir prometteur fondé sur la solidarité et l'intégration, ainsi que sur le principe de l'appropriation nationale en Afrique, et de souligner que l'avenir de l'Afrique sera édifié par les Africains eux-mêmes.

Malgré de nombreux faits nouveaux et les changements continus survenus sur la scène régionale et internationale – qui tous soulignent bien la nécessité de renforcer la coopération et les consultations entre le

Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine –, nous ne disposons toujours pas du mécanisme nécessaire pour consolider cette coopération dans un cadre précis qui respecte les particularités historiques, culturelles et développementales des États africains. Ce cadre doit tenir compte de l'équilibre délicat dont il a été convenu au Sommet mondial de 2005 entre les questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement économique et social et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens de l'Afrique.

L'Égypte a très tôt pris conscience de la nécessité urgente d'encourager la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. C'est pourquoi mon pays a proposé, lorsqu'il présidait le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en décembre 2006, son initiative bien connue visant à établir un Mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous souhaitons qu'il soit officiellement pris note de notre satisfaction pour l'accueil chaleureux et le vif intérêt réservés à l'initiative égyptienne et pour les progrès réalisés en ce sens grâce aux sessions conjointes tenues par ces deux organes.

Par ailleurs, l'Égypte insiste sur la nécessité de promouvoir la coopération et les consultations entre les structures de paix et de sécurité des deux organisations grâce à l'échange d'informations et de rapports entre les deux Conseils, l'envoi de missions d'enquête et l'organisation de missions conjointes. En outre, il faudra adopter sans tarder des normes appropriées et convenir des conditions nécessaires pour que les missions africaines de maintien de la paix soient considérées comme des missions des Nations Unies, et il faudra leur assurer le financement nécessaire. Cette coordination devrait également s'élargir pour inclure divers arrangements sous-régionaux africains, car ceux-ci jouent un rôle vital dans le règlement des différends et le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent grâce aux activités de leurs mécanismes régionaux.

En outre, il existe une coopération constructive fort nécessaire entre l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous tenons à mettre en lumière la coopération actuelle entre l'Union africaine et les groupes économiques sous-régionaux, ainsi que la coordination croissante entre l'Union africaine et la

Ligue des États arabes visant à instaurer la sécurité et la stabilité en Afrique et à participer ensemble au règlement des conflits en cours dans un certain nombre d'États africains, comme le Soudan, la Somalie, les Comores, etc. Nous nous félicitons des décisions prises par les deux organisations, qui prouvent la très grande importance qu'elles accordent à la coopération entre elles, et qui soulignent la nécessité de poursuivre leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Au vu de ses responsabilités envers l'Union africaine et l'ONU, l'Égypte a toujours vivement souhaité prendre une part active aux opérations de maintien de la paix, par exemple en participant tout récemment à l'Opération hybride au Darfour. Dans le cadre du renforcement des capacités de la diplomatie préventive, l'Égypte a mis en place le Centre régional du Caire pour une formation en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix en Afrique, qui organise depuis 1995 des cours de formation à l'intention des cadres diplomatiques et militaires africains afin de leur donner les moyens d'acquérir les compétences nécessaires dans ce domaine.

En outre, l'Égypte attache une grande importance à la question de la consolidation de la paix et de la reconstruction dans la région, surtout pour les pays qui sortent d'un conflit. Membre de la Commission de consolidation de la paix, l'Égypte cherche à élever le niveau de ces efforts afin de parvenir à une situation qui multiplierait les avantages émanant des institutions financières internationales et régionales et de faciliter le processus de relèvement et de reconstruction de ces États.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que l'Égypte souhaite continuer à intensifier son rôle sur le continent africain. Elle est résolue à poursuivre et à renforcer ses contributions aux opérations de maintien de la paix, au règlement des différends et à l'instauration de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Je suis convaincu que la résolution que cette réunion au sommet va adopter permettra de consolider les bases de la coopération, de la coordination et de la complémentarité entre les efforts de l'ONU, d'une part, et le rôle central de l'Union africaine et d'autres organisations régionales, d'autre part, et de répondre aux aspirations et aux ambitions de nos peuples dans un monde en sécurité où nous vivons tous dans la paix, la liberté et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Ministre des affaires étrangères du

Libéria, S. E. M^{me} Olubanke King-Akerele, à prendre la parole.

M^{me} King-Akerele (Libéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant cet organe au nom de S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria. Elle aurait aimé être parmi nous, mais cela n'a pas été possible. En son nom, nous tenons à féliciter l'Afrique du Sud de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et saluons cette initiative prise par le Conseil. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général pour un rapport qui donne à réfléchir et pour les propositions qui y figurent.

Je tiens à signaler ici que le Libéria est un exemple parfait de qui peut être accompli grâce à la conjugaison d'une initiative régionale – dans notre cas la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a choisi d'intervenir dans les crises libériennes des années 90 – et, ensuite, d'une initiative de la communauté internationale par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) au cours des années suivantes.

Je voudrais revenir d'abord sur l'intervention de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU au Libéria, Ellen Margrethe Løj, qui s'est adressée au Conseil le 14 avril (5864^e séance) pour l'informer de la situation au Libéria. Ayant bénéficié et continuant de bénéficier de l'extraordinaire présence des Nations Unies, par l'entremise de la MINUL, qui regroupe des forces de maintien de la paix représentatives des Membres de l'Organisation, nous restons extrêmement reconnaissants. La paix que nous connaissons aujourd'hui est largement attribuable à cette présence ainsi qu'à la CEDEAO, qui en a jeté les bases dans les années 90. Nombre de nos frères de la CEDEAO ont d'ailleurs payé cette paix au prix fort.

Compte tenu de la fragilité de la paix, qui est due aux raisons exposées par M^{me} Løj, il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour maintenir durablement la paix et la sécurité. D'où le sous-titre de mon intervention sur la question qui nous occupe aujourd'hui : « Pas de sécurité durable sans développement; pas de développement sans sécurité durable ».

Pour que les relations entretenues par le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine soient renforcées et constructives, nous devons nous appuyer sur ces

principes. Je voudrais à présent aborder quelques points plus en détail.

Parmi les objectifs du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine figurent la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique; l'anticipation et la prévention des conflits; ainsi que la promotion de la consolidation de la paix et la reconstruction au lendemain des conflits. Dans la lettre datée du 8 avril (S/2008/229) par laquelle le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a transmis un document de réflexion au Secrétaire général, il est indiqué que le débat d'aujourd'hui offrira l'occasion d'examiner, au plus haut niveau politique, le caractère complexe de certains conflits en cours et la nécessité de réagir dans les meilleurs délais aux menaces qui pèsent sur la paix, compte tenu de facteurs tels que les moyens d'action et, dans certains cas, les limites des organisations régionales. J'insiste ici sur le mot « menaces ».

Le Libéria souhaite faire valoir que la crise alimentaire qui va en s'aggravant constitue non seulement une crise mondiale mais aussi une grande menace à la sécurité du continent. Elle met en péril la paix et la sécurité et risque de compromettre les résultats obtenus sur l'ensemble du continent si rien n'est fait pour la régler d'urgence. *Jeune Afrique* a récemment publié un article intitulé « Crise alimentaire – comme une trainée de poudre ». Des protestations ont éclaté sur l'ensemble du continent, du Maroc à la Mauritanie, en passant par le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, la Tunisie, le Cameroun, le Burkina Faso et l'Égypte. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Cela suffit pour tirer la sonnette d'alarme : nous ne pouvons guère nous permettre d'attendre plus longtemps. Le Libéria propose que la crise alimentaire soit examinée au plus haut niveau dans le cadre d'une réunion extraordinaire d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous proposons également de mobiliser l'ensemble des compétences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Union africaine, des pays producteurs asiatiques et des pays importateurs africains et d'ailleurs pour que la question soit étudiée au plus vite. Nous pensons qu'il faudrait une résolution semblable à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, les conflits armés et la paix.

En outre, cette situation va compromettre la réalisation de l'un des principaux objectifs du Millénaire pour le développement, celui qui consiste à

renforcer la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un grave problème de sécurité qu'il importe de chercher à résoudre. Il est à la base de l'économie de l'insécurité, dont nous devons tous nous préoccuper si nous voulons une sécurité durable.

Nous voudrions à présent parler de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, les conflits armés et la paix. C'est une résolution qui est étudiée et appliquée aux niveaux local et national dans de nombreux pays africains, y compris le mien. Elle a désormais été entérinée dans une déclaration des chefs d'État des pays membres de l'Union africaine. Cependant, nous avons besoin d'un mécanisme pour en surveiller l'application. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de se pencher sur la question. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général ait donné suite à la résolution en nommant une représentante spéciale pour le Libéria. En effet, nous pensons que le Libéria est un bon exemple de l'application de la résolution. Il est prévu que les Présidentes du Libéria et de la Finlande organisent en 2009 une réunion sur les femmes, la paix et la sécurité internationales dans le cadre de cette résolution.

J'insiste également sur l'importance que l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU collaborent entre eux afin de renforcer la sécurité aux frontières des pays africains et d'appliquer des mesures relatives à la lutte contre le terrorisme et à la maîtrise du trafic des armes légères et de petit calibre.

En ce qui concerne les rapports remis au Conseil de sécurité et à d'autres organes par les groupes d'experts des Nations Unies à différents sujets, le Libéria, tout en mesurant pleinement l'importance, insiste sur le fait que ses rapports doivent prendre en compte les vues et les contributions des pays.

En ce qui concerne les forces de l'Union africaine et de l'ONU au Darfour, il est évident qu'il y a des enseignements importants à tirer, à partir desquels nous devons corriger plusieurs choses.

Pour terminer, je rappellerai que le Libéria ayant subi d'immenses souffrances ces 15 dernières années, il considère que les dirigeants africains doivent faire le maximum, par l'intermédiaire de l'Union africaine, pour empêcher l'éclatement de crises qui mettent en péril la paix et la sécurité sur le continent et la planète. Enfin, je rappelle qu'il n'y a pas de sécurité durable sans développement et qu'il n'y a pas de développement sans sécurité durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Burundi, S. E. M^{me} Bernadette Simvura.

M^{me} Simvura (Burundi) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous présenter les excuses de S. E. M^{me} Antoinette Batumubwira, Ministre des relations extérieures de la République du Burundi. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Ministre a été obligée de quitter la salle pour prendre son avion cet après-midi. Elle m'a chargée de livrer au Conseil le message qui suit.

« Permettez-moi tout d'abord de présenter les regrets de Son Excellence le Président de la République du Burundi, qui n'a pas pu répondre à l'invitation. Le Président de la République, M. Pierre Nkurunziza, m'a chargé de vous transmettre, Madame la Présidente, tous ses vœux de succès pour la présente réunion, ainsi que de vous faire part de l'engagement du Burundi à œuvrer, au sein des Nations Unies et de l'Union Africaine, à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

La présence du Burundi à cette réunion conjointe et sa détermination de renforcer la relation entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine procèdent de trois perspectives.

Premièrement, le Burundi est membre depuis le 1^{er} avril 2008 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À ce titre, le Gouvernement burundais s'apprête à donner le maximum de ses moyens à cette importante tâche.

Deuxièmement, le Burundi a bénéficié, au cours des 15 dernières années, de l'appui et de l'accompagnement des Nations Unies, du Conseil de sécurité en particulier, ainsi que de l'Union africaine, et du Conseil de paix et de sécurité, en particulier.

À cet égard, l'expérience vécue en tant que pays qui a vu se déployer les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, les missions de l'Union africaine au Burundi, qui ont cédé la place à la Mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies au Burundi, nous permet aujourd'hui d'apporter une contribution enrichie aux analyses

et débats sur ces questions de travail conjoint ONU/Union africaine en matière de rétablissement de maintien de la paix. Du maintien de la paix, avec la participation des Nations Unies et de l'Union africaine, le Burundi se situe aujourd'hui à la phase de consolidation de la paix. À ce titre également, la contribution du Burundi sera enrichie de cette expérience.

Enfin troisièmement, notre participation à cette réunion tient sa pertinence du fait que le Burundi participe à des opérations de maintien de la paix en Afrique. Un bataillon des forces nationales de défense du Burundi se trouve en Somalie au sein des forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Un second bataillon s'apprête à rejoindre la Somalie. Bien que nous déplorons déjà la perte d'un soldat dans le cadre de cette opération, le Gouvernement burundais reste convaincu que c'est un devoir de contribuer de la sorte à la paix sur notre continent. Ceci d'autant plus que notre pays a bénéficié de l'appui de nombreux pays africains et d'autres continents. Nous pouvons mentionner tout particulièrement l'important contingent sud-africain qui a beaucoup contribué, d'abord dans le cadre de l'Union africaine et ensuite des Nations Unies, au maintien de la paix au Burundi. Nos officiers militaires et de police participent également à des missions d'observation au Darfour et en Côte d'Ivoire. Le Burundi envisage également d'envoyer ses soldats au Tchad.

C'est compte tenu de tous ces aspects que le Gouvernement burundais est aujourd'hui présent ici et souhaite que les résolutions qui seront prises à la suite de cette réunion conjointe du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine bénéficieront de tout l'appui politique et financier nécessaire à leur mise en application. Il y va de la crédibilité de nos deux organisations et davantage encore de notre engagement premier à maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sanya Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie.

M^{me} Štiglic (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (EU). La Turquie, la Croatie, l'ex-

République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Dans un souci d'emploi efficace de notre temps, je raccourcirai ma déclaration orale, le texte écrit de ma déclaration, qui est distribué, faisant foi.

La création de l'Union africaine (UA) et de ses organes a été l'un des développements les plus prometteurs de ces dernières années. Aussi est-il tout à fait approprié de centrer ce débat sur l'Afrique. La présence même d'hôtes aussi éminents confère un poids particulier à l'important débat d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier en particulier le Secrétaire général de ses observations et de son attachement personnel à la promotion du dialogue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

L'Union européenne est fermement attachée à un multilatéralisme efficace et le soutient activement. Dans ce contexte, les organisations régionales et leurs compétences en matière de diplomatie préventive, de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après un conflit ont connu un essor considérable ces dernières années. L'on ne peut qu'espérer que leur contribution continuera d'augmenter régulièrement à l'avenir.

L'établissement d'une société internationale plus forte, d'institutions internationales efficaces et d'un ordre international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, constitue un objectif essentiel de l'UE, qui rappelle la responsabilité principale du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les organisations régionales peuvent renforcer et compléter les efforts de l'ONU en jouant un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et tel que souligné dans la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité.

L'UE entend raffermir sa coopération avec l'ONU notamment dans des domaines tels la gestion des crises et les opérations de maintien de la paix, la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme, le développement durable et les changements climatiques.

Au cours des dernières années, l'Union européenne a beaucoup progressé dans le développement de ses propres structures de gestion des crises. Cela lui a permis de déployer de nombreuses opérations civiles et militaires, souvent pour appuyer l'ONU ou à sa demande.

Dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, et outre les engagements contractés à titre individuel par les États membres de l'UE, l'Union européenne continue d'apporter un appui aux efforts déployés en Afrique pour maintenir la paix, notamment en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, ainsi qu'au Tchad et en République centrafricaine, dans la ligne du soutien substantiel de la Commission européenne. Nous demeurons soucieux d'approfondir nos relations avec l'ONU, notamment en travaillant en étroite collaboration avec elle à mettre en œuvre la déclaration conjointe entre l'ONU et l'Union européenne sur la coopération dans la gestion des crises, signée en juin 2007.

Le deuxième Sommet Union européenne-Afrique, tenu à Lisbonne en 2007, a jeté les bases d'un partenariat stratégique. Il a marqué une nouvelle étape importante de notre coopération. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la première priorité du partenariat est de mieux dialoguer afin d'atteindre des positions communes et d'appliquer une démarche commune face aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et dans le monde. La seconde priorité est de travailler ensemble en vue de mettre pleinement en œuvre et de rendre efficace l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment par la Force d'intervention africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, ainsi que par les organisations et mécanismes régionaux. La troisième priorité est de fournir un financement prévisible et durable aux opérations de soutien à la paix menées par l'Afrique pour garantir que l'UA et les mécanismes régionaux seront en mesure de planifier et de mener de telles opérations. Un appui substantiel a été fourni afin de renforcer les capacités aux échelons régional et sous-régional, et pour appuyer des opérations de maintien de la paix spécifiques dirigées par des Africains, notamment au Darfour, en Somalie et en République centrafricaine. Ces opérations ont reçu l'appui de la Facilité de paix pour l'Afrique, à travers laquelle 350 millions d'euros ont d'ores et déjà été promis, et de contributions bilatérales de membres de l'Union européenne. En outre, nous travaillons avec le Groupe des Huit et d'autres membres de la

communauté internationale afin de contribuer au financement d'opérations de soutien à la paix lancées à l'initiative d'Africains.

Une culture de la prévention commence à s'implanter, et l'on comprend mieux la nécessité de renforcer et d'appuyer les instruments utilisés pour réagir à des situations qui pourraient déboucher sur la violence. Parallèlement, l'on a accordé une plus grande attention aux causes profondes des conflits. Plus vite on agit pour prévenir un conflit, plus grandes sont les chances de succès.

L'Union européenne a conscience de l'importance des différents outils de prévention des conflits, tel que mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/18). L'emploi de la diplomatie discrète et de la médiation préventive, comme le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, ainsi que l'usage efficace de sanctions et les bons offices du Secrétaire général, sont essentiels pour désamorcer les conflits potentiellement violents.

L'Union européenne estime qu'il est essentiel d'inclure la société civile dans la prévention des conflits, car cela facilite l'établissement de liens entre la société civile et le Gouvernement, ainsi que l'appropriation locale. Les femmes doivent par ailleurs jouer un rôle positif dans la prévention des conflits; elles sont encore sous-représentées dans les phases officielles de la prévention des conflits. De même, l'application de la résolution 1612 (2005) consacrée aux enfants touchés par les conflits armés demande à être approfondie.

L'Union européenne estime que la Commission de consolidation de la paix est un résultat important du processus de réforme de l'ONU. Nous nous félicitons de la détermination dont a fait montre la Commission au Burundi et en Sierra Leone durant sa première année d'opération et saluons l'inscription de la Guinée-Bissau à son ordre du jour. Grâce au Fonds européen de développement et d'autres instruments de la Commission européenne, l'UE joue un rôle important pour aider ces pays à relever les défis liés à la consolidation de la paix. Le déploiement récent de la mission de la Politique européenne de sécurité et de défense à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau démontre une fois encore que l'UE est disposée à employer toute sa gamme d'instruments à l'appui des activités de la Commission de consolidation de la paix.

L'Union européenne demeure attachée à la justice internationale, qui est particulièrement pertinente dans les zones de conflit. Nous sommes intimement convaincus qu'il ne saurait y avoir d'impunité, notamment pour les crimes les plus graves, et qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice.

La responsabilité principale de la prévention des conflits incombe certes aux États Membres, mais le rôle de la communauté internationale est crucial pour apporter un appui essentiel, notamment par le biais des organisations régionales et sous-régionales. L'appui fourni récemment par l'ONU et l'UE à ces organisations afin d'améliorer les relations entre les partis politiques kényans ainsi que les efforts internationaux et régionaux en cours pour faire face aux situations humanitaires et en matière de sécurité, telles que celles de la République démocratique du Congo, du Soudan et de la Somalie, illustrent à quel point il est important de renforcer la coopération avec les organisations régionales.

L'Union européenne reste très préoccupée par la situation politique au Zimbabwe, et elle continuera de suivre de près la situation sur le terrain et appuiera les efforts déployés pour instaurer la démocratie, la stabilité, et pour assurer le redressement économique et le respect des droits de l'homme. L'Union européenne appuie l'appel lancé au cours du sommet extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe en faveur de la publication rapide des résultats des élections présidentielles conformément aux normes du droit. Elle souligne sa préoccupation devant le retard prolongé et inexplicé pris par la publication de ces résultats, et qui sape la crédibilité du processus.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Afrique du Sud de l'esprit d'initiative dont elle a fait montre en organisant la présente séance. Je voudrais réaffirmer qu'il est prioritaire, pour l'Union européenne, de continuer à fournir son expertise et ses ressources pour assurer la paix et la stabilité en Afrique tant au titre de partenaire de l'ONU que de l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vanu Gopala Menon, Représentant permanent de Singapour.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*): Je fais cette déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous vivons dans un monde plus complexe et interdépendant, qui compte de nombreux acteurs sur la scène internationale et nous force à prendre en compte davantage de variables et d'alignements. La menace d'une guerre mondiale a diminué, mais le nombre de petits conflits s'est accru. Ce sont souvent des conflits asymétriques, de faible intensité et diffus. Le monde est devenu plus désordonné. Il pose de nouveaux défis à la paix et à la sécurité mondiales. L'ONU a de toute évidence un rôle crucial à jouer, mais à l'heure de la mondialisation, la coopération régionale a aussi une fonction clef. La Charte des Nations Unies reconnaît le rôle que les arrangements régionaux peuvent jouer pour aider l'ONU à réaliser ses objectifs.

L'ASEAN et l'Union africaine sont des exemples d'organisations régionales qui ont contribué à instaurer et protéger la paix et la sécurité régionales. Nous signalons que de nombreux membres de l'ASEAN ont des liens historiques et anciens avec l'Afrique. Depuis 1955, la Conférence Asie-Afrique de Bandung a promu l'esprit de Bandung de solidarité, d'amitié et de coopération entre l'Asie et l'Afrique. Cet esprit a été réaffirmé par le Président Thabo Mbeki de la République sud-africaine, au nom de l'Union africaine, au huitième sommet de l'ASEAN qui s'est tenu au Cambodge en novembre 2002. Le Président Mbeki a non seulement rappelé les racines historiques de la coopération entre l'Asie et l'Afrique, mais il a également salué les programmes de l'ASEAN dans le cadre de la coopération Sud-Sud et les efforts vigoureux qu'elle déploie pour promouvoir une région exempte d'armes nucléaires et de terrorisme.

En réponse, les dirigeants de l'ASEAN ont dégagé beaucoup de convergences avec les aspirations africaines et ont reconnu qu'il fallait resserrer les relations entre les deux organisations régionales, notamment la possibilité d'une réunion entre les deux secrétariats. Ils ont également convenu de prendre des mesures pour renforcer les liens entre l'Asie et l'Afrique, en convoquant notamment une conférence ASEAN-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Cette idée a rapidement été suivie du processus de la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique, qui a été lancé en 2003, à Bandung (Indonésie). Une deuxième Conférence s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2004. En 2005, un Sommet Asie-Afrique s'est tenu à Bandung pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'esprit de Bandung. Au cours de ce sommet, les dirigeants des

pays asiatiques et africains ont adopté une déclaration portant sur le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique qui servira de cadre pour resserrer les liens entre l'Asie et l'Afrique portant sur trois vastes domaines de partenariat – la solidarité politique, la coopération économique et les relations socioculturelles. Ce partenariat stratégique portera sur des questions d'intérêt commun comme les conflits armés, les armes de destruction massive, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui sont indispensables pour assurer la paix, la stabilité et la sécurité. À cet égard, l'ASEAN se réjouit à la perspective de renforcer la coopération avec l'Union africaine.

En tant qu'organisation régionale, l'Union africaine est une tribune essentielle qui permet aux États africains de dialoguer et de coopérer pour promouvoir les objectifs communs que sont la bonne gouvernance, le développement durable et la paix et la stabilité. Les soldats de la paix de l'Union africaine ont notamment été déployés dans des zones telles que le Burundi, la Somalie, les Comores et le Darfour. Nous notons qu'un partenariat mutuellement bénéfique entre l'Union africaine et l'ONU s'est développé au fil des ans et continue d'illustrer la manière dont les organisations régionales peuvent contribuer positivement au maintien de la paix et de la sécurité. L'ASEAN appuie tous les efforts visant à renforcer le partenariat Union africaine-ONU.

Pour sa part, l'ASEAN est devenue une organisation multidimensionnelle qui coopère dans de nombreux domaines. Un sentiment de destinée et de communauté communes nous a poussés à adopter la Charte de l'ASEAN l'année dernière. La Charte reflète une communauté de vues et d'engagements en vue de faire de la communauté de l'ASEAN une région de paix et de stabilité durables, de croissance économique prolongée, de prospérité partagée et de progrès sociaux. Elle transformera l'ASEAN en une organisation plus efficace et réglemée dans le monde rapidement fluctuant qui est le nôtre aujourd'hui.

L'ASEAN a toujours considéré que la coopération économique était essentielle pour instaurer la paix et la prospérité dans la région. À cet égard, nos dirigeants ont adopté l'an dernier un texte fondateur pour la communauté économique de l'ASEAN visant à intégrer les 10 économies de l'ASEAN dans une seule base de production et de marché. Nous élaborerons également d'autres textes fondateurs pour nos deux

autres piliers – la sécurité politique et la coopération socioculturelle. Au sein de l'ASEAN, nous avons notamment récemment institué la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN dont l'objectif est de renforcer la confiance mutuelle entre nos établissements de défense et d'étudier les possibilités de coopération pratique et concrète qui s'offrent à nous. Cela nous permettra de répondre activement aux préoccupations non traditionnelles et transfrontières en matière de sécurité de nos membres et avec les partenaires extérieurs.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude de l'ASEAN à l'Union africaine et à l'ONU pour leur coopération croissante au fil des ans. Comme l'a fait remarquer le Président Mbeki en 2002, le potentiel de renforcement de la compréhension mutuelle et de la coopération entre l'ASEAN et l'Union africaine est important. Quant à la coopération entre l'ASEAN et l'ONU, elle existe depuis notre création en 1967. Nous sommes heureux que l'ASEAN ait obtenu le statut d'observateur officiel à l'ONU en 2006, et conclu l'année suivante un protocole d'accord sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Cela met en lumière l'engagement mutuel qui lie notre groupe régional avec l'ONU. L'ASEAN se réjouit à la perspective de renforcer sa coopération avec l'Union africaine et l'ONU pour œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et promouvoir le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*): Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. Je voudrais également vous féliciter pour l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance afin de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le cadre du resserrement des relations entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos félicitations à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour avoir mené à bien sa présidence du Conseil le mois dernier.

À la lumière des liens géographiques et historiques qui unissent l'Union africaine à la Ligue

des États arabes, je tiens à souligner l'importance de la coopération horizontale entre organisations régionales. J'en veux pour preuve la coopération exemplaire qui existe entre la Ligue des États arabes et l'Union africaine. En effet, 80 % des citoyens des États membres de la Ligue des États arabes vivent sur le continent africain et 50 % des États membres de la Ligue sont aussi membres de l'Union africaine. En outre, un cinquième des États membres de l'Union africaine sont membres de la Ligue des États arabes. Il convient donc de tenir compte de cette situation unique en son genre lorsque l'on examine les avantages liés à la coopération horizontale entre ces deux organisations.

Compte tenu des responsabilités et des intérêts communs de leurs États membres, les organisations régionales offrent des avantages spécifiques leur permettant de répondre aux défis et aux menaces posés au niveau régional à la paix et la sécurité internationales. Ces avantages ont trait notamment au fait que ces organisations sont proches de la zone de conflit, et qu'elles connaissent et comprennent bien les spécificités propres à chaque crise.

Les grands défis du début du XXI^e siècle ont conduit à la mise en place d'une coopération plus forte entre l'ONU et les organisations régionales pour mettre en œuvre les résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que les dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

Dans le cadre de cette responsabilité partagée de l'ONU et des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Ligue des États arabes et l'Union africaine ont, compte tenu de leur situation géographique et des liens démographiques qui unissent leurs peuples, pris des mesures positives pour résoudre les conflits. La bonne coopération qui s'est instaurée entre nos deux organisations s'est avérée une approche viable pour résoudre diverses crises et autres problèmes, parallèlement à la coopération accrue développée entre l'ONU et nos deux organisations pour préserver la paix et la stabilité sur l'ensemble du continent africain. C'est ce que nous avons pu constater lors des négociations de paix au Soudan et dans le processus visant à régler la crise du Darfour, ainsi que dans les efforts déployés pour assurer la sécurité et la stabilité en Somalie ou, plus récemment encore, dans l'Union des Comores. Ces exemples reflètent la coopération tripartite qui s'est instaurée entre l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Union africaine.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales est devenue inévitable. Elle est au cœur des intérêts et des politiques des organisations régionales, en raison du rôle positif et efficace que ces dernières jouent pour régler les problèmes régionaux et contribuer au règlement pacifique des différends. Les organisations régionales permettent véritablement de renforcer les capacités de l'ONU, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix et du partage des données d'expérience.

Le Conseil de sécurité doit donc mettre en place une coopération véritable avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, de manière à étayer le rôle essentiel qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la prévention des conflits. Il devrait définir des principes directeurs en vue d'étendre son dialogue et sa coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de manière à encourager la volonté politique nécessaire pour maintenir la paix et pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes.

Dans le contexte du partenariat renforcé entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit se montrer plus dynamique et déployer davantage d'efforts pour concrétiser la collaboration souhaitée et pour relever les défis auxquels il est confronté. Cela serait favorisé par la mise en place d'un système d'alerte précoce qui permettrait de répondre aux crises et de les gérer avant qu'elles ne dégénèrent. Cela serait également favorisé par l'instauration d'un processus de répartition des responsabilités et par l'extension du champ de coopération et de consultation entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine.

Il importe d'élargir la dimension régionale du maintien de la paix et de renforcer le rôle moteur de l'Union africaine en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Le Conseil de sécurité, quant à lui, doit fournir aux États membres de l'Union africaine l'appui logistique et technique dont ils ont besoin dans l'action qu'ils mènent pour maintenir la paix dans les situations d'après conflit. Il importe également d'améliorer la coordination entre les différentes initiatives africaines, de fournir une formation au maintien de la paix, de créer des centres

régionaux pour prévenir la résurgence des crises et d'accroître les capacités financières et administratives de l'Union africaine en matière d'opérations de maintien de la paix, de protection des civils et de fourniture d'aide humanitaire aux personnes victimes des conflits.

En Afrique, les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales sont étroitement liées à celles du développement et de la croissance économique. C'est pourquoi l'ONU ne doit pas considérer les questions africaines uniquement sous l'angle sécuritaire et politique. Elles ont aussi une dimension économique et de développement, et elles exigent une plus forte volonté politique d'aider davantage l'Union africaine afin de lui permettre de surmonter les obstacles auxquels elle est confrontée, de progresser dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de faire de l'Afrique un continent exempt de conflits.

Par ailleurs, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être renforcée dans le contexte de la réforme de l'ONU. Cela implique de réformer ses institutions et d'améliorer l'efficacité de manière à ce qu'elle soit mieux outillée pour relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): En premier lieu, je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, et à travers vous tous les autres membres du Conseil, de me donner la possibilité de prendre la parole à cette séance de haut niveau en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix s'emploie activement à soutenir de manière efficace les efforts de consolidation de la paix après les conflits, convaincue que c'est à l'aune des résultats obtenus sur le terrain que se mesurera son succès.

Conformément à son mandat, la Commission de consolidation de la paix s'efforce de mobiliser l'appui et les ressources en faveur de la consolidation de la paix et du relèvement des pays qui sortent d'un conflit. Elle s'efforce également d'améliorer, de manière intégrée, la coordination au sein et en dehors du système des Nations Unies. Nous mettons tout en œuvre pour renforcer la coopération avec nos

partenaires qui ne sont pas du système des Nations Unies, tels les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et la société civile.

L'un des principaux constats qui est ressorti de nos travaux intensifs est que tous les efforts de consolidation de la paix exigent que l'on tienne compte des dimensions tant régionales que locales. Dans la mesure où la plupart des conflits ont des dimensions régionales, il est indispensable de faire participer les organisations régionales et sous-régionales à ce processus. Des problèmes comme le commerce illicite des armes et le trafic de drogue ne peuvent être réglés sans des efforts régionaux et internationaux coordonnés, y compris pour le contrôle efficace des frontières entre les pays d'une région donnée. Le chômage des jeunes et l'absence de perspectives économiques sont largement reconnus comme des difficultés communes à toutes les sociétés qui sortent d'un conflit. Ces problèmes exigent, eux aussi, une approche régionale, dans la mesure où les jeunes au chômage se déplacent souvent d'un endroit à un autre en quête d'un emploi, y compris parfois un emploi de soldat. La Commission de consolidation de la paix a analysé ces questions et elle propose des orientations concrètes dans le cadre des activités qu'elle entreprend par rapport à un pays donné et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

La Commission de consolidation de la paix apprécie vivement les efforts déployés actuellement par les organisations régionales et sous-régionales. Ces organisations jouent un rôle important dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Dans le même temps, leurs activités sont plus efficaces lorsqu'elles sont pleinement intégrées et coordonnées à l'ensemble des efforts de la Commission. Pour réussir à consolider la paix, il faut la participation durable d'acteurs multiples dotés chacun d'une expertise et d'une spécialisation propres. Je suis conscient de la valeur ajoutée essentielle que la Commission de consolidation de la paix peut apporter grâce à son rôle fédérateur, qui permettra de mobiliser les efforts dévoués de toutes les parties prenantes.

Les résolutions portant création de la Commission de consolidation de la paix renvoient directement au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et fournissent donc une solide raison d'être à la collaboration étroite entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales. La

Commission étudiera des moyens pratiques et souples de coopérer et de faire réellement évoluer la situation sur le terrain.

Les trois premiers pays à examiner par la Commission, à savoir le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau, sont tous situés en Afrique. En tant que membre des trois groupements de la Commission s'occupant chacun d'un de ces pays, l'Union africaine a efficacement et activement contribué aux délibérations du Conseil, tant à New York que sur le terrain. Nous apprécions à sa juste valeur le partenariat efficace de l'Union. À cet égard, je voudrais suggérer deux moyens de promouvoir davantage la coopération entre l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix.

Premièrement, il se peut que l'Union africaine veuille contribuer davantage au processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies intégrées de consolidation de la paix de la Commission de consolidation de la paix et s'aligne plus complètement sur elles. Des stratégies sont conçues de façon à limiter au minimum le risque de reprise des conflits et, par conséquent, à contribuer à la prévention des conflits. Les stratégies intégrées élaborées pour le Burundi et la Sierra Leone sont de bonnes bases pour les activités de coopération menées par l'Union africaine.

Deuxièmement, nous voyons un grand potentiel dans l'harmonisation du cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique, adopté par le Conseil exécutif de l'Union africaine, et des travaux de la Commission de consolidation de la paix, qui adoptent des approches similaires pour la promotion de la consolidation de la paix après un conflit. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix collabore activement avec le sous-groupe thématique de l'Union africaine sur le cadre politique, ce qui devrait produire des résultats tangibles tant pour la Commission que pour le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces efforts faciliteront également l'établissement de liens entre la reconstruction d'après conflit et le développement.

Pour terminer, je puis dire au Conseil que nous faisons de grands pas en avant s'agissant d'encourager une coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales, à commencer par l'Union africaine, dans le but de promouvoir la consolidation de la paix et la prévention des conflits en Afrique. J'ai l'intention de

continuer à consulter les membres de la Commission sur la meilleure façon d'y parvenir. La réunion prévue demain après-midi entre la Commission et le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine nous fournira une occasion utile à cette fin. J'espère que nous aurons des échanges de vues fructueux à cette occasion.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Leslie Kojo Christian, Représentant permanent du Ghana.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter l'Afrique du Sud d'assumer la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril et d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais transmettre au Conseil les salutations fraternelles de S. E. le Président J. A. Kufuor, qui n'a pu se rendre à New York pour des raisons impérieuses concernant des affaires d'État et à cause de la tenue prochaine, à Accra, de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Ghana est reconnaissant de l'appui constant de l'ONU et de la communauté internationale au règlement des conflits en Afrique, y compris le déploiement des deux tiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, ainsi que des contributions louables des organismes de secours pour soulager le sort tragique des personnes déplacées par les conflits. Bien qu'il y ait eu des progrès importants dans le règlement de certains conflits en Afrique, la situation actuelle dans d'autres parties du continent requiert d'urgence notre plus grande attention.

Le rôle de l'ONU demeure crucial dans la quête d'une nouvelle ère de paix et de stabilité pour l'Afrique. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui prévoit explicitement un rôle pour les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, confirme la nécessité d'un partenariat étroit et symbiotique entre l'ONU et l'Union africaine, compte tenu de la situation actuelle sur notre continent.

À cet égard, ma délégation pense que, si nous voulons assurer un règlement plus efficace des conflits en Afrique, il faut concevoir une stratégie réfléchie et consciente visant à promouvoir l'interdépendance du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela exige notamment la pleine mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités sur 10 ans pour la coopération, convenu entre

le Secrétaire général et la Commission de l'Union africaine en novembre 2006.

Le manque de ressources, associé à d'autres facteurs, a sérieusement entravé le déploiement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine en Afrique. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité de l'ONU et à la communauté internationale d'amplifier leurs efforts pour remédier à ce déficit de ressources.

Comme les rapports récents du Secrétaire général l'indiquent, le coût de la prévention est beaucoup moins élevé que le coût du règlement de conflits. C'est pourquoi la communauté internationale doit porter une attention prioritaire à la nécessité de mener une stratégie de prévention, qui suppose qu'on s'attaque aux causes profondes de conflit et d'instabilité. À cette fin, nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, à appuyer activement le Cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique, adopté en 2006, qui a pour objectif prioritaire de s'attaquer aux causes profondes des conflits et donc d'éviter l'éclatement ou la reprise de crises.

À cet égard, nous saluons l'importante contribution de la Commission de consolidation de la paix, dont le Ghana est actuellement Vice-Président, aux efforts actuellement menés pour reconstruire le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau, en vue d'assurer une paix durable dans ces pays, qui sont toujours inscrits à l'ordre du jour tant du Conseil de sécurité que de la Commission.

Le projet de développement pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), réaffirme l'attachement des États africains aux principes de bonne gouvernance et de démocratie, fondés sur la promotion de la justice sociale et économique et sur le strict respect des droits de l'homme et de l'état de droit, qui sont des conditions préalables à une paix durable et à la sécurité.

Le Ghana est fier de faire partie des pays africains qui ont déjà adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans le cadre du NEPAD, processus grâce auquel la qualité de la gouvernance nationale dans notre pays est soumise à un contrôle extérieur. Nous sommes fermement convaincus que c'est seulement en appliquant des processus constructifs de ce genre que l'Afrique deviendra plus forte et pourra s'adapter avec plus de souplesse. Nous

sommes réellement convaincus que les objectifs de la renaissance africaine, à savoir la paix, la stabilité et la prospérité, seront réalisés dans un proche avenir dans l'ensemble du continent africain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Francis K. Butagira, Représentant permanent de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion de remercier l'Afrique du Sud, qui préside le Conseil de sécurité au cours de ce mois, d'avoir organisé le présent et important débat. De même, ma délégation apprécie grandement les efforts inlassables du Secrétaire général, qui a consacré beaucoup de temps à la cause de la paix et de la sécurité mondiales.

En juin 2007, à Addis-Abeba, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU ont publié un communiqué conjoint, par lequel ils se sont engagés à développer des relations plus solides et plus structurées entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, y compris la reconstruction d'après conflit et le développement. Ils ont convenu en outre de renforcer les liens entre toutes les structures pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Nous encourageons les consultations étroites entre l'Union africaine et cet organe important de l'ONU, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Afrique est guidée par l'esprit de sécurité collective de la Charte des Nations Unies. C'est de cette conviction et de cet engagement fondamentaux que l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sont nés, pour superviser les préoccupations de paix et de sécurité régionales en Afrique. Nous sommes convaincus que la sécurité collective doit être appliquée de façon équitable et sans discrimination.

Pour des millions d'Africains, il demeure indispensable de parvenir à des améliorations tangibles en matière de développement, de sécurité et de renforcement de la sécurité humaine. C'est pourquoi nous jugeons encourageant le rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en

particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Les opérations des organisations régionales et leurs liens avec l'ONU doivent reposer sur le principe du multilatéralisme. En conséquence, les efforts du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se renforcent mutuellement. Néanmoins, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'efficacité du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine repose sur trois principes, à savoir, premièrement, la capacité d'appliquer les normes convenues entre ses États membres; deuxièmement, la volonté d'harmoniser les arrangements régionaux en matière de sécurité; et, troisièmement, l'engagement des gouvernements africains de fournir un financement durable et prévisible aux initiatives de paix de l'Union africaine.

Malheureusement, cette organisation étant nouvelle et en proie à des difficultés, elle se mesure à une multiplicité de problèmes et souffre de carences dans ces trois domaines. C'est pourquoi nous sommes venus ici lancer un appel fervent et demander que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine soient financées par le budget ordinaire de l'ONU. Le Ministre des affaires étrangères du Rwanda a fait mention de cet aspect particulier, de même que le Président Kikwete de Tanzanie ce matin.

La communauté internationale doit faire montre du même degré de préoccupation et de la même générosité envers l'Afrique qu'envers la Bosnie, le Kosovo, le Timor-Leste et l'Afghanistan. En 2000, par exemple, alors que les promesses de contributions pour la reconstruction des Balkans se chiffraient à 2 milliards de dollars, elles atteignaient à peine 150 millions de dollars pour la Sierra Leone. Trente mille soldats de l'OTAN étaient déployés au Kosovo, contre 16 700 Casques bleus de l'ONU en République démocratique du Congo, un pays énorme. La Mission de l'Union africaine au Darfour a souffert d'un sous-financement notable et avait un déficit de 200 millions de dollars en juillet 2005. L'ONU tarde à assumer sa pleine responsabilité à l'égard de la Somalie et à s'y déployer.

Pour apaiser les craintes de ceux qui pensent que l'Afrique est une pépinière de terroristes, il faut faire des efforts concertés pour mettre fin à la vague de faillites d'État. Cela signifie que l'ONU doit investir

non seulement dans la gouvernance et le renforcement des capacités, mais qu'elle doit également donner aux États africains les moyens de remédier aux problèmes socioéconomiques de base tels que l'éducation et les services de santé. La pauvreté, la marginalisation et des conditions de vie déshumanisantes peuvent mener au désespoir et au terrorisme.

Une autre question qui préoccupe particulièrement ma délégation est la nécessité de conclure un mémorandum d'accord entre la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin d'établir une relation symbiotique dans le domaine de la reconstruction d'après conflit. Cette relation devrait reposer sur la complémentarité et la nécessité d'éviter les doubles emplois. La Commission et le NEPAD devraient s'attacher à relever ensemble les nombreux défis auxquels sont confrontées les sociétés touchées par la guerre. Ils doivent mettre en place un réseau d'institutions et de mécanismes qui guideront, planifieront, suivront et évalueront les efforts de reconstruction d'après conflit entrepris en Afrique, afin de les rendre plus cohérents et plus pratiques sur le terrain. La Commission doit éviter toute politisation, ou elle risque de perdre de sa pertinence. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies doit avoir un programme clair et être bien financée.

En conclusion, il faut absolument que la Commission approfondisse ses relations avec l'Union africaine, le NEPAD et d'autres organes.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Araya Desta, Représentant permanent de l'Érythrée.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*): Je tiens d'emblée à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à dire à quel point ma délégation apprécie d'avoir été conviée à participer à ce débat sur la paix et la sécurité en Afrique organisé par l'Afrique du Sud en sa qualité de Président du Conseil de sécurité. Mon pays est très attaché à cette question. Le Président Isaias Afwerki regrette de ne pas pouvoir assister à cette séance en raison d'engagements antérieurs.

Pour gagner du temps, je ne ferai que souligner brièvement les vues de mon gouvernement sur certaines des questions critiques auxquelles l'Afrique est confrontée. Comme nombre des orateurs qui m'ont précédé ont souligné qu'il importait d'améliorer la

coopération institutionnelle entre l'ONU et l'Union africaine, conformément à la résolution 61/296 de l'Assemblée générale du 17 septembre 2007, je limiterai ma déclaration à quelques points.

Le défi consiste à faire fond sur la coopération actuelle de manière à répondre aux crises et aux conflits sur le terrain par le biais d'engagements concrets – premièrement, en traitant des priorités africaines; deuxièmement, en procédant à une évaluation commune des questions politiques et des problèmes de sécurité pour toute situation de conflit donnée; troisièmement, en définissant clairement le rôle de chaque institution; quatrièmement, en lançant des opérations conjointes sur des objectifs clairement définis; et, cinquièmement, en élaborant une stratégie globale de règlement des conflits et autres questions pertinentes. Tout ceci nécessite de solides engagements politiques et financiers de la part des deux institutions et la volonté de régler beaucoup des conflits en cours.

Comme l'ordre du jour du Conseil de sécurité l'indique, c'est l'Afrique qui souffre le plus de conflits intra-étatiques et interétatiques. L'ONU et l'Union africaine s'attachent toutes deux à remédier à nombre de ces conflits. La plupart de ces conflits continuent de provoquer d'innombrables pertes en vies humaines et d'immenses souffrances sur le continent. Il faut se louer des progrès prometteurs réalisés dans certaines situations de conflit, tandis que dans d'autres cas les progrès sont lents, et il faut donc intensifier les efforts afin de faire cesser les souffrances et la frustration des peuples touchés.

L'Érythrée, qui s'est relevée des cendres de la guerre, s'efforce d'apporter sa contribution à la paix et à la stabilité au Soudan et au Tchad. Mon pays est attaché à la paix et à la stabilité régionales. Dans le même esprit et avec le même objectif que dans les régions méridionale et orientale du Soudan, l'Érythrée œuvre sans relâche en partenariat avec l'ONU, l'Union africaine et les pays voisins pour amener toutes les parties intéressées à la table des négociations en vue de parvenir à la conclusion d'un accord de paix au Darfour.

Il importe d'évaluer objectivement chaque situation de conflit sur ses propres mérites. Ce n'est pas en contournant les accords de paix dont l'application est entravée que l'on maintient la paix et

la sécurité régionales, mais en préservant leur intégrité et en acceptant et respectant l'autorité des organes auxquels les accords de paix ont confié des mandats. Quand un traité de paix est violé et que le droit international est bafoué, le Conseil de sécurité, organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait exercer son obligation morale et légale et imposer aux parties le respect dudit traité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. L'Union africaine doit également ajouter sa voix et son autorité morale pour veiller au respect de l'état de droit.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans dire que je partage les vues exprimées par beaucoup ici, à savoir que l'appui donné à l'Union africaine devrait être prévisible et durable, et qu'il faudrait consacrer plus de temps et de ressources à la prévention des conflits dans notre région.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1809 (2008).

Je tiens à remercier tous les membres ici présents d'avoir rendu possible cette séance en se réunissant. Mes remerciements s'adressent également à tous les chefs d'État et de gouvernement, aux ministres et autres représentants, ainsi qu'au Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.